

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil dix-huit et le 17 février à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 février 2018

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 7
Procuration : 2
Votants : 9

Étaient présents : Mme LEBEAU Irène, Mrs GUISSSET Bernard, POUGENQ Jean-Louis, SAUVAIRE Marc, WOLFER Lionel, SARRAN Hervé, LAFON Roland. .

Étaient absents excusés : PIALOT Pascal, Mme GOUNELLE Arlette

Était absent : M. CAPMAS Michel

Vote :
Pour 9
Abstention :
Contre :

Tarif des concessions au columbarium

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1, Madame le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 24 mai 2017 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

Cet équipement a été réalisé aussi il convient d'en fixer les tarifs.

Le columbarium constitue un espace de 10 cases qui seront proposées aux familles des défunts et d'un jardin du souvenir.

Mme le maire propose de fixer les conditions d'utilisation ainsi :

- concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 600 €.

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Décide:

- De fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions des cases au columbarium, à compter du 1^{er} mars 2018, à savoir :

- Concession Trentenaire renouvelable: 600 €

- Gratuité pour le jardin du souvenir

Dit:

que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune

et autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

En Mairie le
Le Maire
Irène LEBEAU